

individuelle, l'exercice de la souveraineté par l'universalité des citoyens, la liberté des cultes, la démocratisation de la royauté, la liberté de la presse, etc., il opposait à ces *dogmes les faits* de l'état présent et en faisait ressortir la contradiction. C'était un acte d'accusation en règle formulé du haut d'une tribune improvisée au milieu d'un concours populaire. L'orage qui avait interrompu le banquet offert à l'orateur par ses concitoyens pouvait paraître une image anticipée, un souffle avant-coureur de la révolution qui allait porter Lamartine au pouvoir quelques mois après. Ceux qui ont été témoins de ce spectacle ne l'ont pas oublié. L'électricité de l'atmosphère semblait descendue dans la salle, formée par une tente, que l'orage venait de déchirer ; elle se faisait sentir dans la parole de l'orateur et dans les applaudissements de l'auditoire. Jamais communication ne fut plus vive, plus instantanée, plus dramatique. Quand Lamartine, par un de ces mots saisissants dont il avait le secret, annonçait la *révolution du mépris*, quand il montrait du doigt cette balance invisible où l'on mettait, dans l'un des plateaux, tous les vieux préjugés des réactions, et où il voulait mettre dans l'autre *un peu de lumière*, un frémissement répondait dans l'assemblée à sa parole, à son geste. En descendant, tout ému lui-même, de sa tribune d'une heure, Lamartine dut emporter, avec l'émotion de son auditoire, le sentiment qu'il était compris et que le cœur de la France battait à l'unisson du sien.

IX

On sait que le banquet de Mâcon fut le premier d'une série qui continua l'agitation dans le pays. Lamartine s'abstint de paraître aux autres, soit qu'il se *respectât*, suivant la recommandation de Royer-Collard, soit qu'il voulût jusqu'au bout garder son rôle à part dans l'opposition. Il ne reparut qu'à la dernière heure, lorsqu'il s'agit d'affirmer le droit de réunion contre les résistances du pouvoir par la manifestation du 20 février. L'opposition dynastique reculait. Lamartine déclara qu'il

1. Voir l'improvisation de Lamartine en réponse à Berryer dans la réunion tenue chez M. Barrot la veille du jour où le banquet devait avoir lieu. (*France parlementaire*, t. V, p. 163.)

irait au banquet « seul, avec son ombre derrière lui ». Dans ses *Mémoires politiques*¹, Lamartine a cru devoir s'accuser d'orgueil pour son attitude héroïque en cette circonstance et désavouer l'instinct généreux qui l'avait porté à se mettre alors à la tête du mouvement². Comme l'a fait déjà Daniel Stern, nous défendrons ici Lamartine contre lui-même et nous restituerons son vrai caractère à l'acte de résolution par lequel il se signala dans la défection de l'opposition constitutionnelle ; ce fut un acte de fermeté patriotique. « Le temps, a dit Lamartine lui-même³, n'en croit qu'aux faits, aux actes des grands hommes. » Que Lamartine, en voyant la révolution qu'il avait faite aboutir à l'Empire, se soit effrayé et repenti de son œuvre, qu'il ait été jusqu'à faire amende honorable des plus grands actes de sa vie, on peut, jusqu'à un certain point, le comprendre, et il faut l'honorer pour sa sincérité, dont témoigneront tous ceux qui l'ont connu et vu de près. Quant à nous, redisons-le pour la seconde et la dernière fois, le vrai Lamartine n'est pas celui qui fait son *meâ culpâ* de la République de février, dont il garderait la responsabilité quoi qu'il en pût dire ; c'est celui qui, mieux inspiré, a dit un jour à la tribune : *Me, me, adsum qui feci. Cette République, c'est moi, moi, qui l'ai faite*⁴ !

Il l'a faite par le livre des *Girondins*, par son attitude au 19 février dans la réunion chez M. Barrot, par sa réponse à M. Dupin qui proposait le 24 février de proclamer roi le comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans ; quand, écartant d'un mot décisif toutes les fictions, tous les subterfuges, il déclara du haut de la tribune qu'on devait *descendre dans le fond même du pays, en extraire ce grand mystère du droit national d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté*, quand il appuya la proposition d'un gouvernement provisoire⁵. Certes il lui fallut une conviction bien profonde pour repousser, comme il le fit alors,

1. Tome II, p. 76.

2. Voyez à ce sujet les réflexions de Daniel Stern, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 160, édit. Charpentier.

3. *Discours sur les fortifications de Paris*.

4. *Discours sur le projet de constitution*, 6 septembre 1848.

5. *France parlementaire*, V, 169.

la femme et l'enfant qui se jetaient dans les bras de la représentation nationale pour y chercher tout ensemble un asile et une couronne. Lamartine voulait rendre la France à elle-même, à la plénitude de ses droits, au libre développement de ses destinées : il refusait de laisser enchaîner de nouveau son génie et lui ouvrait, d'un esprit et d'un cœur hardis, les larges horizons d'un gouvernement démocratique.

Nous ne raconterons pas ici les événements de 1848, leur histoire est dans toutes les mains¹. Il suffira de rappeler en peu de mots le grand rôle joué par Lamartine dans cette révolution où il exerce, en l'absence de toute autre force et de toute autre autorité, la dictature du génie et de la parole. On n'a pas oublié les scènes de l'Hôtel de Ville, l'attitude héroïque de Lamartine devant le drapeau rouge et cette lutte de tous les jours contre les impatiences de la démocratie qui remplit l'inter règne entre la chute de Louis-Philippe et la réunion de l'Assemblée constituante². Il fallait le génie de Lamartine, ce génie, formé comme la foudre de Jupiter, d'une triple nuée et d'un triple rayon, pour régner en souverain sur une atmosphère chargée d'électricité et pour en dominer les orages. Des circonstances extraordinaires firent à un poète homme d'État ce rôle étrange où la parole humaine a semblé renouveler les miracles attribués par l'antiquité à la musique pour enchaîner les instincts et charmer les passions. Le courage de Lamartine fut à la hauteur de son génie ; la nature semblait l'avoir créé tout exprès pour ces luttes où un grand esprit a besoin, pour exercer son action, de s'appuyer sur un grand cœur³. Dans la commission exécutive comme au gouverne-

1. Outre Lamartine lui-même et son collègue au gouvernement provisoire, Garnier-Pagès, Daniel Stern a donné de cette révolution un récit fidèle et dramatique dont on vient de publier la 4^e édition.

2. On ne peut se figurer, quand on ne l'a pas vu, l'entrain héroïque de Lamartine pendant ces jours orageux du gouvernement provisoire. Sans doute il avait ses heures soucieuses ; mais l'approche du danger lui rendait toute sa sérénité et je ne sais quelle bonne humeur qui jaillissait en saillies dont quelques-unes sont devenues des mots historiques. Daniel Stern en a rapporté plusieurs.

3. Sainte-Beuve a écrit : « Lamartine appelait l'orage afin d'y briller héroïquement sous l'éclair. » Non, il ne l'appelait pas, mais il le pré-

ment provisoire, au 15 mai, aux journées de Juin, dans ces chocs terribles entre un pouvoir mal affermi et une démocratie turbulente ou exaspérée, Lamartine fut digne, par son courage et sa présence d'esprit, de lui-même et des exemples les plus célèbres de l'histoire. Son nom plane sur cette époque avec un caractère de douceur héroïque, illuminé des éclairs d'une merveilleuse éloquence.

Mais ce n'est pas ce côté populaire et légendaire de la figure de Lamartine en 1848 qu'il s'agit de mettre ici en relief. On sait que, dans le partage des ministères au gouvernement provisoire, les affaires étrangères échurent à Lamartine. Il y développa, dans son célèbre *manifeste*¹, la politique qui avait toujours été la sienne et dont il voulait faire celle de la France ; politique de paix, de propagande libérale et de conquête intellectuelle par l'influence des idées et par le rayonnement du génie de la France révolutionnaire et démocratique. Dans un langage nouveau en diplomatie, qui empruntait une grandeur toute particulière au génie du poète et aux événements qui l'avaient porté au pouvoir, Lamartine marquait la différence entre la république de 1792, belliqueuse par nécessité, et celle de 1848, qui ne demandait qu'à rester pacifique avec le consentement de l'Europe : république *de droit naturel et de droit national, qui n'avait pas besoin d'être reconnue pour exister*, qui ne voulait ni ne craignait la guerre, résolue à ne *voiler ni sa liberté au dedans ni son principe démocratique au dehors* ; gouvernement de la maturité d'un grand peuple qui avait voulu donner à sa liberté sa forme la plus complète, qui voulait imposer aux autres peuples le respect de son principe tout en respectant lui-même des formes différentes de gouvernement, d'autres âges du progrès. En annonçant à l'Europe la bonne nouvelle de la paix, le manifeste déclarait que les traités de 1815 avaient cessé d'*exister en droit* et qu'ils n'étaient plus qu'un *fait à modifier d'un accord commun*. Il proclamait le droit d'intervention en faveur des nationalités

voyait, il le sentait venir ; il était fait pour les grandes situations héroïques, et l'orage, loin de l'abattre, le soulevait, le portait.

1. *Manifeste aux puissances, circulaire aux agents diplomatiques de la République française*, du 4 mars 1848.

opprimées dans leur liberté ou dans leur croissance¹; mais il répudiait toute idée d'une guerre qui aurait pour objet la conquête ou un intérêt dynastique. « La République, disait-il, n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. » Et il terminait par ces mots: « Si la France a la conscience de sa mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre; si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix. »

Cette politique du manifeste était la même que Lamartine avait toujours soutenue à la tribune et dans ses écrits politiques. On l'a vu louer le gouvernement de Juillet de n'avoir pas jeté la révolution sur l'Europe et bouleversé le monde au nom des idées libérales, mais il déclarait en même temps que les alliances de la France devaient être des alliances de principes plus que d'intérêts; il ne s'associait pas volontiers aux déclarations platoniques en faveur de la Pologne, qu'on se transmettait, sans conséquence, d'adresse en adresse; mais il proclamait, à l'occasion, son vœu passionné pour l'indépendance de l'Italie et reprochait au gouvernement de Louis-Philippe de ne pas montrer pour elle une bonne volonté efficace². Il avait dénoncé les traités de 1815 comme des liens dans lesquels la France étouffait et qu'il fallait rompre ou dénouer à la première occasion favorable. Une fois au pouvoir, il voulut mettre ses idées en pratique. Comme les grands démocrates de la Révolution, dont il venait d'écrire l'histoire, il voulait la paix comme favorable au développement de la démocratie; il redoutait la guerre, moins pour les dangers qu'elle fait courir à la patrie que pour ceux dont elle menace la liberté; mais il voulait la paix sans faiblesse

1. Dans une réponse à une députation de Polonais, faite pendant le gouvernement provisoire, Lamartine a précisé sa politique sur la question des nationalités: « Le jour où il nous paraîtrait que l'heure aurait sonné pour une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréciation de l'heure, du moment, de la justice de la cause et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir. » (*France parlementaire*, t. V, p. 221.)

2. Dans le discours sur les affaires d'Italie du 2 février 1818.

et sans compromis et pensait que, sans propagande armée, on pouvait parler haut à l'Europe du haut de la Révolution française. Plein de confiance dans le génie militaire de la France et dans la force accumulée pendant une longue paix, il n'était pas éloigné de croire qu'une guerre que la France n'aurait pas provoquée, mais qu'elle aurait acceptée, ou dans laquelle elle serait entrée au nom du droit et pour l'indépendance des nationalités, eût été pour elle une occasion heureuse et désirable de donner à son principe démocratique et à son gouvernement nouveau la sanction de la force et le prestige de la gloire¹. Les yeux sur l'Italie, il souriait à l'idée d'une intervention qui eût affranchi cette grande esclave et qui lui eût rendu, par l'épée de la France, son rôle dans le monde et sa place dans le concert européen².

L'impression produite par le manifeste fut immense. L'Europe, qui avait éprouvé la force militaire de la France pendant la Révolution et sous l'Empire, et qui savait ce que l'enthousiasme révolutionnaire pouvait ajouter à notre puissance naturelle d'expansion, à la valeur de nos armes, l'Europe fut rassurée sur une invasion; mais elle comprit en même temps qu'il lui faudrait compter avec le gouvernement républicain de la France, avec un gouvernement fort et fier de son principe, au lieu d'avoir affaire, comme sous Louis-Philippe, à une royauté bâtarde, jalouse de se faire pardonner son origine révolutionnaire par les monarchies légitimes, et pour cela prête à toutes les concessions, à toutes les complaisances. On parlait haut en France depuis que l'intérêt national ne s'y compliquait plus d'un intérêt dynastique, depuis qu'un homme de pensée et d'action, porté au pouvoir par une révolution, y parlait à l'Europe au nom de la République. Les peuples se tournaient vers nous et

1. On a accusé Lamartine d'avoir proclamé dans son manifeste une politique contradictoire, à la fois rassurante et menaçante pour les gouvernements étrangers. Il a répondu à ce reproche, formulé par MM. Mauguin et Napoléon Bonaparte, dans un discours prononcé au comité des affaires étrangères en juillet 1848. Il y constatait l'influence conquise en quatre mois par la France et l'impossibilité de voir se reformer contre elle la coalition. (*France parlementaire*, V, 342.)

2. Voyez la réponse à une députation de l'Association nationale italienne, du 27 mars 1848. (*France parlementaire*, V, 229.)

les gouvernements sentaient qu'il y avait, dans la Révolution française, conduite par ses vrais représentants, une puissance de laquelle il n'eût pas été prudent de se jouer.

Ce fut un grand moment. La République n'avait pas besoin de tirer l'épée pour remuer l'Europe au nom de son principe; il lui suffisait d'être et de lever son drapeau pacifiquement en face des peuples et des trônes. La révolution de Février, comme une décharge électrique, avait produit une commotion dans toute l'Europe; les révolutions de Vienne, de Berlin avaient répondu à celle de Paris, l'insurrection était à l'ordre du jour, la fièvre des barricades courait le monde comme une épidémie. Tout ce qu'il y avait en Europe d'idées libérales, d'idées nationales, toutes les aspirations vers la liberté, vers l'indépendance, vers l'unité, s'agitaient au signal de la France et faisaient explosion çà et là. La Pologne se soulevait pour sa revendication éternelle; l'Italie, frémissante sous le sabre de Radetzky, engageait, avec l'aide du Piémont, la lutte contre l'Autriche; l'Allemagne faisait une première tentative pour son unité par la réunion à Francfort d'une assemblée fédérale constituante. Il semblait qu'une nouvelle ère allait commencer, qu'une Europe nouvelle allait sortir des ruines du vieux monde féodal et monarchique¹. Mais l'heure n'était pas venue: ces mouvements désordonnés, confus, n'étaient pas faits pour aboutir, les éléments en fusion ne devaient pas prendre encore leur cohérence; les idées généreuses de liberté, de justice, devaient passer par de nouvelles épreuves, par de nouveaux mécomptes, avant d'atteindre à la réalisation. La démocratie française, qui devait marcher à la tête de la civilisation sous ses formes nouvelles, n'était pas prête pour ce rôle d'« étoile du matin » que lui assignaient ses poètes². Divisée contre elle-

1. Voyez le *Rapport sur les relations extérieures*, présenté par Lamartine à l'Assemblée constituante, le 8 mai 1848. Il y raconte lui-même l'effet de son manifeste et les résultats pratiques de l'attitude du gouvernement républicain en face de l'Europe monarchique: l'ébranlement des trônes par la seule puissance de l'idée, par la seule influence d'une politique à la fois nationale et démocratique.

2. Pour éclairer les peuples dans leur route,
Dieu t'a dit: brille, étoile du matin!

(BÉRANGER.)

même, déchirée par les sectes socialistes, elle portait la peine de l'abandon où la royauté de Juillet avait laissé le peuple, abandon contre lequel avait plus d'une fois protesté Lamartine. La république expiait les fautes de la monarchie, et, comme il arrive, on la rendait responsable des malheurs qui étaient l'héritage d'un autre régime. Les barricades de Juin furent la borne fatale où se heurta le char qui portait le rapide triomphe de la révolution démocratique; elle s'y brisa. Depuis ces funestes journées, la république n'existe plus que de nom. Avec la chute de la démocratie française tombent les espérances de la révolution européenne; tout avorte autour d'elle de son avortement. Ce qu'elle avait soulevé retombe comme la poussière après que le vent d'orage a cessé de souffler. D'autres hommes viendront qui reprendront, sous d'autres formes, la poursuite des problèmes posés en 1848; mais l'élan généreux ne renaitra pas, l'enthousiasme est éteint, l'œuvre de l'avenir n'est plus son œuvre, et la liberté n'y travaillera pas seule.

Il est dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, des heures où toutes les puissances de l'esprit et du sentiment s'exaltent dans la conception d'une œuvre dont la réalisation semble facile; mais l'exécution subit des lenteurs inévitables et parfois rencontre des obstacles inattendus. Lamartine fut pour la France le génie d'une de ces heures privilégiées: sous le rayon doré de son éloquence, elle vit s'ouvrir devant elle les perspectives de son avenir et crut en fonder les institutions; elle eut la vision de cette cité des hommes qu'il ne lui fut pas donné de bâtir alors, mais que nous voyons se construire aujourd'hui: Lamartine en fut le prophète, s'il n'en fut pas le fondateur.

X

« La république a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. »

Ces paroles se lisent dans la proclamation du gouvernement provisoire au peuple français, au sujet des élections qui se pré-

paraient, proclamation dont Lamartine avait été le rédacteur¹. Elles semblent écrites pour notre temps et prédire ce que nous voyons aujourd'hui : le ralliement de la France à la république par l'instinct du salut et le conseil de la raison. Le génie de Lamartine anticipait sur l'avenir, il croyait toucher ce qu'il voyait et ne savait pas qu'il était en avant de son temps, tout en exprimant les aspirations les plus hautes et les plus pures. La modération, la sagesse du peuple en Février avaient contribué à son illusion généreuse. Il pouvait célébrer son *héroïsme* dans le combat, son *humanité* dans le triomphe². Cette révolution, qui le reconnaissait pour son chef, paraissait vouloir réaliser son programme : elle avait aboli la peine de mort en matière politique ; elle venait de faire la loi électorale « la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême devoir de l'homme, sa propre souveraineté ». Il pouvait se sentir fier de son œuvre, croire à l'avenir.

En un sens, il ne se trompait pas, et son génie avait raison. La révolution de 1848 était et devait rester une date éclatante dans notre histoire révolutionnaire. Quand elle ne nous aurait donné que le suffrage universel, c'était assez. Chateaubriand disait, sous la Restauration, que, si la charte se perdait, la liberté de la presse la retrouverait. On peut dire du suffrage universel qu'il a retrouvé et fondé la république. Faussé, mais non détruit par l'Empire, le despotisme, qui a pu l'exploiter un temps à son profit, tout en contribuant à l'enraciner dans le cœur du peuple, n'a pu tenir contre la vertu secrète de ce principe de la souveraineté populaire dont la lente manifestation a je ne sais quoi de fatal, comme une force de la nature ; force d'abord aveugle, puis de plus en plus clairvoyante, qui peu à peu prend conscience d'elle-même et devient la force tranquille de la Révolution, la raison dans le nombre, à laquelle rien désormais ne pourra résister. Le temps est proche où, disciplinée par l'instruction,

1. *France parlementaire*, t. V, p. 213 ; *Mémoires politiques*, t. III, p. 171. Cette circulaire avait pour but de désavouer celle de M. Ledru-Rollin.

2. *Proclamation du gouvernement provisoire*.

par l'exercice de la liberté, elle deviendra le plus puissant véhicule du progrès et la loi générale des sociétés, comme elle est déjà celle de la France démocratique.

Le 4 mai 1848 s'ouvrait solennellement la première assemblée issue du suffrage universel. Le 6, Lamartine présentait, au nom de Dupont de l'Eure, président nominal du gouvernement provisoire, le rapport sur la situation et rendait compte de la politique de ce gouvernement pendant les deux mois de crise. Il y disait : « En proclamant la république, le cri de la France n'avait pas seulement proclamé une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe. Ce principe était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple, par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires, propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail ; d'aisance, de secours et d'avènement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers-nés à la propriété. » Selon Lamartine et ses collègues, le gouvernement provisoire n'avait pas eu pour unique fonction de faire régner l'ordre dans l'interrègne des lois : une mission plus haute lui avait été donnée par la révolution dont il était sorti, celle d'inaugurer l'ordre nouveau, de préparer l'œuvre de l'Assemblée constituante¹. C'est à ce travail préparatoire qu'avaient dû se livrer les ministres des finances et des travaux publics et la célèbre commission du Luxembourg. L'Assemblée nouvelle devait s'inspirer à la fois de l'esprit de la Révolution manifesté dans les décrets du gouvernement provisoire et des recherches hâtives faites par des hommes de bonne volonté, pleins d'illusions généreuses. On sait comment elle comprit sa tâche et quels obstacles elle rencontra ; le pays n'était pas mûr pour une république organique.

Il semble que Lamartine ait eu lui-même le secret instinct de

1. Lamartine, rappelons-le, a toujours compris le pouvoir comme une action morale d'initiative et de progrès ; il n'a jamais consenti à le réduire à une force passive de négation et de résistance.

l'instabilité des institutions créées sous ses auspices; on sent comme un vague pressentiment de leur peu de durée dans le discours *sur le projet de constitution*. Il y réclame le maintien d'un préambule que d'autres voulaient retrancher de la constitution nouvelle; il revendique pour la révolution dont il est le père (*me, me, adsum qui feci*), pour cette révolution qui a PROCLAMÉ LE PLUS GRAND FAIT DES TEMPS MODERNES ET CHANGÉ EN UN SEUL JOUR UNE OLIGARCHIE EN DÉMOCRATIE COMPLÈTE, le droit de graver sur les tables de ses lois quelques-uns de ces *grands symboles, de ces grands principes, de ces grandes vérités générales qui illuminent de haut l'ensemble des lois secondaires*. Il invoque l'exemple donné dans la constitution de 1791, dont la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* formait la première page; page qui a survécu à la constitution elle-même et qui surnage encore sur les flots où dix constitutions ont été submergées. On eût dit que, n'espérant déjà plus sauver du naufrage le code de la révolution, il en voulait du moins sauver le *credo*. Deux grandes choses, selon lui, rendaient la révolution de Février digne de parler à la postérité et de lui formuler ses dogmes: l'établissement du suffrage universel et l'abolition de l'échafaud politique. Il ne se trompait pas. Par ces deux choses, auxquelles son nom reste attaché¹, elle avait proclamé la loi de l'avenir et tout à la fois désarmé le nom de la République de sa terreur légendaire.

Un autre but poursuivi par Lamartine dans ce discours en faveur d'un préambule, c'était de restituer à la révolution de 1848 son caractère spiritualiste, faussé par le matérialisme de quelques sectes socialistes dont les doctrines n'allaient à rien moins qu'à remplacer ces trois mots du frontispice de la constitution: *Liberté, Égalité, Fraternité*, par ceux-ci: *vendre et acheter*. Il protestait avec énergie contre cette perversion de l'idée démocratique et voulait rendre son *âme* à la Révolution.

1. Lamartine avait réclamé le suffrage universel longtemps avant Février. Il le réclamait dans une *déclaration de principes* publiée le 21 octobre 1847 (*Bien public*), et à la tribune, le 24 février 1848, quand il combattait la proposition de M. Dupin et repoussait la régence de la duchesse d'Orléans.

Ce n'est pas qu'il fût dédaigneux du progrès matériel, mais il ne le séparait pas de l'idée morale. Lamartine, on l'a vu, était socialiste à sa manière¹; ses idées n'avaient fait que se développer dans le même sens depuis le jour où il avait rêvé de fonder un parti social lors de son entrée dans la vie politique. La révolution de Février était pour lui l'avènement du peuple à une vie nouvelle; il voulait tourner les institutions et les lois au bien du plus grand nombre. Il croyait que la société a des devoirs envers l'individu; on le vit dans son discours sur le *Droit au travail*, cette question bruyamment agitée en Février et qui semblait alors s'imposer avec une autorité si pressante². Il y condamne *la vieille économie politique du laisser-passer* et veut l'intervention de la société, de la législation, du gouvernement entre la propriété et le travail. « La vérité, disait-il à ceux qui repoussaient toute intervention de l'État, comme à ceux qui voulaient l'organisation du travail par la législation, la vérité, c'est la souffrance des masses, c'est la nécessité d'y pourvoir selon nos lumières et selon nos forces, c'est l'urgence de les assister, non pas seulement comme hommes, comme peuple chrétien, mais comme législateurs prévoyants, ayant tout le pays et tout l'ensemble, tout l'horizon de nos populations devant nos yeux. » Toutefois, bien que fidèle jusqu'au bout à son programme, il avouait ne plus reconnaître son peuple de Février, changé par les doctrines du socialisme matérialiste et qui, pour avoir trop vécu peut-être de parole, voulait ne plus vivre que de pain. Il déplorait cet abaissement de la Révolution, qu'il sentait descendre ainsi peu à peu vers l'Empire, où elle devait tomber bientôt.

Aujourd'hui que la question politique a repris le pas sur la question sociale et que le temps et la raison ont fait justice des utopies qui passionnaient pour ou contre elle les hommes de 1848, on ne se figure plus l'ardeur de ces discussions au milieu

1. Vauban, Fénelon, Turgot, Condorcet, Sismondi, et bien d'autres qu'on n'accusera pas de démagogie, étaient aussi socialistes à leur façon et selon leur temps.

2. La constitution de 1848 porte inscrit dans son préambule (art. 8) le principe du droit au travail et à l'assistance. Le discours de Lamartine est du 14 septembre. (*France parlementaire*, V, 411.)

desquelles Lamartine venait jeter des paroles de conciliation et de paix. Cependant la question sociale est éternelle; elle reviendra sous des formes nouvelles quand la question politique, résolue définitivement, cessera de préoccuper les esprits. Il faudra bien lui accorder alors une attention sérieuse. Rendons à Lamartine cette justice que, sans donner dans aucune des utopies enfantées par la fièvre révolutionnaire, il comprit l'un des premiers toute la portée du travail secret opéré dans les couches profondes du peuple et la grandeur des changements que préparaient ce travail pour l'organisation de la démocratie.

Lamartine prit deux fois la parole dans la discussion des lois constitutionnelles. La première fois, ce fut *sur la question d'une ou deux chambres*¹; il défendait l'unité du pouvoir législatif, basée sur l'unité de la nation. « Qu'est-ce, disait-il, qu'une constitution, si ce n'est la forme extérieure d'un peuple. Ce n'est pas quelque chose d'arbitraire, ce n'est pas un vain système qu'une constitution. C'est une réalité de la nature nationale produite en relief par le génie même des législateurs; c'est la nation donnant sa forme à son moule constitutionnel, ce n'est pas le moule constitutionnel imprimant arbitrairement sa forme à la nation. » Vérité méconnue par les professeurs de politique constitutionnelle qui rêvent l'équilibre des pouvoirs selon des conditions mécaniques. L'orateur montrait ensuite comment l'Angleterre et l'Amérique pouvaient avoir deux chambres, la pairie anglaise représentant l'aristocratie anglaise, et le sénat américain représentant le principe fédératif, deux choses réelles et préexistantes; et comment la France démocratique ne devait avoir, au contraire, qu'une seule représentation. D'ailleurs, les circonstances exigeaient la concentration des pouvoirs dans une seule assemblée, et s'il y avait eu deux chambres alors, c'eût été plutôt le moment de les fondre en une. Une dictature pouvait devenir nécessaire, et il valait mieux sans doute qu'elle fût exercée par une assemblée que par un homme. « Il y a, disait l'orateur en terminant, deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais empêcher une assemblée française de confier la dictature de la république, de la révolution, à un homme. Ces deux

1. 27 septembre.

noms, citoyens, c'est le nom de Monk en Angleterre et en France celui de Bonaparte! »

Cette dernière considération, tirée de l'état révolutionnaire de la France en 1848, pourrait faire croire que Lamartine aurait pu, en d'autres temps, admettre l'idée d'un double pouvoir législatif. Toutefois, déjà dans la *Politique rationnelle*, il s'était prononcé pour l'unité, par la raison qu'un *pouvoir politique doit être une vérité et ne peut représenter et constater que ce qui est*. Or les éléments naturels d'une seconde chambre ayant été dissous par la Révolution, nous sommes en France *inévitablement conduits à une seule représentation nationale*¹. Lamartine prévoyait d'ailleurs, en 1848, qu'établir deux chambres serait établir *la lenteur systématique, la faiblesse, l'embarras, le frottement des froissements artificiels et toujours ralentissant dans les rouages* d'une constitution. Il faut l'avouer, l'expérience semble lui avoir donné raison.

Il n'en est pas de même pour son discours *sur la présidence*. Là Lamartine se trompe et l'événement lui a donné tort. Il s'agissait de savoir par qui serait élu le président de la république, par la Chambre ou par le peuple. Dans un discours d'une grande éloquence Lamartine prit parti pour l'élection populaire, et son avis l'emporta sur ceux qui, plus prudents, voulaient confier à l'assemblée le choix du chef de l'État, soit qu'il fût élu pour un temps déterminé, ou que, toujours révocable, il restât sous la main de l'assemblée souveraine². Lamartine, lui, voulait laisser au peuple dans cette élection son droit tout entier; il ne croyait pas à la possibilité d'une restauration monarchique six mois après une révolution qui avait brisé le dernier trône; il ne voulait même plus croire à la puissance de ce nom de Bonaparte contre le prestige duquel il avait protesté si souvent, en signalant le danger. D'ailleurs, la République ne pouvait être, selon lui, fondée qu'avec le concours unanime du peuple. Si ce peuple abusé reculait devant l'établissement de son propre règne, s'il craignait de porter le fardeau de son pouvoir, s'il lui plaisait de

1. *Politique rationnelle*.

2. C'était le système de M. Grévy. Nous l'avons vu en action dans la présidence de M. Thiers.